

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 juin 2025

Délibération n° 2025-2871

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2024 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 juin 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ederly, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme C. Cardona (pouvoir à M. M. Vincent), M. G. Corazzol (pouvoir à M. J-L. Da Passano), Mme C. Crespy (pouvoir à M. G. Petit), Mme L. Fréty (pouvoir à M. M. Vieira), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), M. R. Marion (pouvoir à M. V. Monot), M. J-J. Sellès (pouvoir à M. C. Quiniou).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Conseil du 23 juin 2025**Délibération n° 2025-2871**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Compte financier unique (CFU) 2024 - Tous budgets principal et annexes en M57 et M4

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 juin 2025, exposant ce qui suit :

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Métropole de Lyon dispose de six budgets. Quatre budgets relèvent de la nomenclature M 57 : le budget principal, le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant administratif. Le budget annexe de l'assainissement relève de la nomenclature M49 et le budget annexe du réseau de chaleur urbain de la nomenclature M41.

En mars 2019, la Métropole s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de trois exercices.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2024, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

I - Le budget principal

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 4 097 M€ en recettes et 3 861 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 967 M€ en recettes, 2 932 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 35 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 129 M€ et les dépenses à 929 M€ soit un résultat excédentaire de la section de + 200 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	4 096 549 293,28	3 861 152 224,40	235 397 068,88
fonctionnement	2 967 110 535,94	2 932 153 624,62	34 956 911,32
investissement	1 129 438 757,34	928 998 599,78	200 440 157,56

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 134 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement 7 M€, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 95 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	235 397 068,88	- 133 803 951,38	101 593 117,50	7 022 031,57	94 571 085,93
fonctionnement	34 956 911,32	30 312 487,90	65 269 399,22	7 022 031,57	58 247 367,65
investissement	200 440 157,56	- 164 116 439,28	36 323 718,28	0,00	36 323 718,28

II - Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

L'exécution du budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est arrêtée à la somme de 223 M€ en recettes et 218 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 194 M€ en recettes, 189 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 5 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 29,4 M€ et les dépenses à 29 M€ soit un résultat excédentaire de la section de + 0,3 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	223 250 110,98	217 648 199,22	5 601 911,76
fonctionnement	193 896 356,27	188 604 558,17	5 291 798,10
investissement	29 353 754,71	29 043 641,05	310 113,66

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (0,5 M€) et de l'absence de reste à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 6 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	5 601 911,76	491 674,18	6 093 585,94	0,00	6 093 585,94
fonctionnement	5 291 798,10		5 291 798,10	0,00	5 291 798,10
investissement	310 113,66	491 674,18	801 787,84	0,00	801 787,84

III - Le budget annexe de l'assainissement

L'exécution du budget annexe de l'assainissement est arrêtée à la somme de 213 M€ en recettes et 202 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 137 M€ en recettes, 134 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 2,9 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 77 M€ et les dépenses à 68 M€ soit un résultat excédentaire de la section de + 8,7 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	213 475 188,68	201 873 157,79	11 602 030,89
fonctionnement	136 900 448,26	133 956 019,42	2 944 428,84
investissement	76 574 740,42	67 917 138,37	8 657 602,05

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 6,7 M€) et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement (0,07 M€), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de + 4,9 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	11 602 030,89	- 6 660 451,70	4 941 579,19	73 090,00	4 868 489,19
fonctionnement	2 944 428,84	1 101 113,72	4 045 542,56	73 090,00	3 972 452,56
investissement	8 657 602,05	- 7 761 565,42	896 036,63	0,00	896 036,63

IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

L'exécution du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêtée à la somme de 42 M€ en recettes et 32 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 31 M€ en recettes, 19 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 12 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 11 M€ et les dépenses à 13 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 2,5 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	41 568 910,06	32 135 585,18	9 433 324,88
fonctionnement	30 615 930,18	18 702 180,09	11 913 750,09
investissement	10 952 979,88	13 433 405,09	- 2 480 425,21

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-9,4 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2024.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	9 433 324,88	- 9 433 324,88	0,00	0,00	0,00
fonctionnement	11 913 750,09		11 913 750,09	0,00	11 913 750,09
investissement	- 2 480 425,21	- 9 433 324,88	- 11 913 750,09		- 11 913 750,09

V - Le budget annexe du réseau de chaleur urbain

L'exécution du budget annexe du réseau de chaleur urbain est arrêtée à la somme de 7,3 M€ en recettes et 6,1 M€ en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 5 M€ en recettes, 3,6 M€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 1,3 M€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 2,3 M€ et les dépenses à 2,5 M€ soit un résultat déficitaire de la section de - 0,162 M€.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	7 293 059,64	6 120 472,68	1 172 586,96
fonctionnement	4 944 638,13	3 609 801,01	1 334 837,12
investissement	2 348 421,51	2 510 671,67	- 162 250,16

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 3,7 M€) et de l'absence de restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 4,9 M€.

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser (dépenses) (en €)	Résultat de clôture (en €)
Total	1 172 586,96	3 688 203,82	4 860 790,78		4 860 790,78
fonctionnement	1 334 837,12	- 889 443,49	445 393,63		445 393,63
investissement	- 162 250,16	4 577 647,31	4 415 397,15		4 415 397,15

VI - Le budget annexe du restaurant administratif

L'exécution du budget annexe du restaurant administratif est arrêtée à la somme de 3 M€ en recettes et en dépenses dont 3 M€ pour le fonctionnement et 0,1 M€ pour l'investissement.

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
Total	3 092 049,78	3 092 049,78	0,00
fonctionnement	2 983 231,51	2 983 231,51	0,00
investissement	108 818,27	108 818,27	0,00

En l'absence de résultat antérieurs reportés et de reste à réaliser, le résultat de clôture est nul au 31 décembre 2024.

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Donne acte de la présentation du CFU 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes.

2° - Arrête, pour 2024, les CFU de la Métropole de Lyon pour :

- le budget principal, le résultat de l'exercice à + 235 397 068,88 €, le résultat cumulé à + 101 593 117,50 €, les restes à réaliser en dépenses à 7 022 031,57 € et le résultat de clôture à + 94 571 085,93 €,

- le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, le résultat de l'exercice à + 5 601 911,76 €, le résultat cumulé à + 6 093 585,94 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 6 093 585,94 €,

- le budget annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice à + 11 602 030,89 €, le résultat cumulé à + 4 941 579,19 €, les restes à réaliser en dépenses à 73 090 € et le résultat de clôture à + 4 868 489,19 €,

- le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, le résultat de l'exercice à + 9 433 324,88 €, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,

- le budget annexe du réseau de chaleur urbain, le résultat de l'exercice à + 1 172 586,96 €, le résultat cumulé à + 4 860 790,78 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à + 4 860 790,78 €,

- le budget annexe du restaurant administratif, le résultat nul de l'exercice, le résultat cumulé à 0,00 €, l'absence de reste à réaliser et le résultat de clôture à 0,00 €,

dressés, selon les volumes joints au dossier, en collaboration par le Président de la Métropole et le Comptable public - Service de gestion comptable de Lyon Ville et Métropole.

3° - Autorise le Président de la Métropole à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 2 juillet 2025

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 2 juillet 2025